



KPMG SA  
36 Rue Eugène Jacquet  
59700 Marcq en Baroeul

# ASSOCIATION DIOCESAINE DE LILLE

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2024  
ASSOCIATION DIOCESAINE DE LILLE  
68 RUE ROYALE 59800 LILLE

KPMG S.A., société d'expertise comptable et de commissaires aux comptes inscrite au Tableau de l'Ordre des experts comptables de Paris sous le n° 143008010101 et rattachée à la Compagnie régionale des commissaires aux comptes de Versailles et du Centre.  
Société française membre du réseau KPMG constitué de cabinets indépendants affiliés à KPMG International Limited, une société de droit anglais ( private company limited by guarantee ).

Société anonyme à conseil d'administration  
Siège social :  
Tour EQHO  
2 avenue Gambetta  
CS 60055  
92066 Paris La Défense Cedex  
Capital social : 5 497 100 €  
775 726 417 RCS Nanterre



KPMG SA  
36 Rue Eugène Jacquet  
59700 Marcq en Baroeul

## ASSOCIATION DIOCESAINE DE LILLE

68 RUE ROYALE 59800 LILLE

### Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2024

Monseigneur,

Pères,

Mesdames et Messieurs les administrateurs,

### Opinion avec réserve

En exécution de la mission qui nous a été confiée par le Conseil d'Administration, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'Association Diocésaine de Lille relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2024, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Sous les réserves décrites dans la partie "Fondement de l'opinion avec réserve", nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

### Fondement de l'opinion avec réserve

#### Motivation des réserves

- Absence de procédures d'inventaire physique des immobilisations incorporelles et corporelles

En raison de l'insuffisance de procédures d'inventaire physique des immobilisations incorporelles et corporelles, nous n'avons pas pu vérifier l'existence, l'exhaustivité et l'exactitude de ce poste au 31 décembre 2024 dont la valeur nette comptable s'élève au 31 décembre 2024 à 61 936 154€.



### **Référentiel d'audit**

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie "Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels" du présent rapport.

### **Indépendance**

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1er janvier 2024 à la date d'émission de notre rapport.

### **Justification des appréciations**

En application des dispositions des articles L.821-53 et R.821-180 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, outre les points décrits dans la partie "Fondement de l'opinion avec réserve", nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués, sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues et sur la présentation d'ensemble des comptes.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

### **Vérifications spécifiques**

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

A l'exception de l'incidence des points décrits dans la partie "Fondement de l'opinion avec réserve", nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux administrateurs.

### **Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels**

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil Diocésain des Affaires Economiques.



## **Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels**

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre association.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;



- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Marcq en Baroeul, le 25 juin 2025

KPMG SA

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Jocelyn SCAMPS'. The signature is fluid and cursive, with a long horizontal stroke at the end.

Jocelyn SCAMPS

Associé

## Bilan Actif

Actif		Au 31/12/2024			Au 31/12/2023	
		Montant brut	Amort. ou Prov.	Montant net		
Actif immobilisé	Immobilisations incorporelles	Frais d'établissement				
		Frais de recherche et développement	40 000	40 000		
		Donations temporaires d'usufruit	231 466	216 443	15 022	
		Concessions, brevets, licences, marques, procédés, logiciels, droits et valeurs similaires <sup>(1)</sup>	1 461 430	203 320	1 258 109	
		Immobilisations incorporelles en cours				
	Avances et acomptes					
	TOTAL	<b>1 732 896</b>	<b>459 764</b>	<b>1 273 132</b>	<b>1 288 911</b>	
	Immobilisations corporelles	Terrains	737 080		737 080	720 533
		Constructions	110 820 948	58 438 804	52 382 144	51 895 063
		Inst.techniques, mat.out.industriels	11 803 598	8 455 305	3 348 293	3 455 716
Immobilisations corporelles en cours		4 195 504		4 195 504	3 945 290	
Avances et acomptes						
TOTAL	<b>127 557 132</b>	<b>66 894 110</b>	<b>60 663 022</b>	<b>60 016 604</b>		
	Biens reçus par legs ou donations destinés à être cédés	<b>1 912 878</b>		<b>1 912 878</b>	<b>2 586 700</b>	
Immobilisations financières <sup>(2)</sup>	Participations et créances rattachées	4 156 907	1 092 743	3 064 163	3 321 367	
	Autres titres immobilisés	2 961 486		2 961 486	2 961 486	
	Prêts	240 835	2 619	238 215	236 006	
	Autres	9 982		9 982	10 812	
	TOTAL	<b>7 369 211</b>	<b>1 095 363</b>	<b>6 273 848</b>	<b>6 529 671</b>	
	<b>Total I</b>	<b>138 572 117</b>	<b>68 449 237</b>	<b>70 122 880</b>	<b>70 421 887</b>	
Actif circulant	Stocks et en cours		203 536	3 030	200 506	230 562
	Créances <sup>(3)</sup>	Créances clients, usagers et comptes rattachés	520 345	41 798	478 547	483 473
		Créances reçues par legs ou donations	1 438 314		1 438 314	1 962 312
		Autres	1 292 767	1 300	1 291 467	1 652 890
	TOTAL	<b>3 251 427</b>	<b>43 098</b>	<b>3 208 329</b>	<b>4 098 676</b>	
	Divers	Valeurs mobilières de placement	27 215 567	39 521	27 176 045	30 212 935
		Instruments de trésorerie				
Disponibilités		10 379 837		10 379 837	10 090 455	
Charges constatées d'avance <sup>(4)</sup>		161 312		161 312	178 206	
	<b>Total II</b>	<b>41 211 680</b>	<b>85 650</b>	<b>41 126 030</b>	<b>44 810 836</b>	
	Frais d'émission des emprunts III					
	Primes de remboursement des emprunts IV					
	Ecart de conversion Actif V					
	<b>TOTAL DE L'ACTIF (I+II+III+IV+V)</b>	<b>179 783 798</b>	<b>68 534 887</b>	<b>111 248 911</b>	<b>115 232 723</b>	
Renvois	(1) Dont droit au bail (2) Part à moins d'un an (brut) des immobilisations financières (3) et (4) Dont à plus d'un an (brut)					

# Bilan Passif

<b>Passif</b>		Au 31/12/2024	Au 31/12/2023
Fonds propres	<b>Fonds propres sans droit de reprise</b>		
	Fonds propres statutaires	214 366	214 366
	Fonds propres complémentaires	6 169 439	6 169 439
	<b>Fonds propres avec droit de reprise</b>		
	Fonds propres statutaires		
	Fonds propres complémentaires	2 230 000	2 230 000
	Écarts de réévaluation		
	<b>Réserves</b>		
	Réserves statutaires ou contractuelles	874 146	874 146
	Réserves pour projet de l'entité	108 449	108 449
	Autres	43 238 365	43 238 365
	Report à nouveau	10 873 163	10 379 473
Résultat de l'exercice (Excédents ou Déficits)	-1 313 014	493 689	
Situation nette (sous-total)	<b>62 394 917</b>	<b>63 707 931</b>	
Fonds propres consommables			
Subventions d'investissement	357 223	401 664	
Provisions réglementées			
Total I	<b>62 752 140</b>	<b>64 109 596</b>	
Autres fonds propres	Montant des émissions de titres participatifs		
	Avances conditionnées		
Total I bis			
Fonds dédiés	Fonds reportés liés aux legs ou donations	3 067 343	4 192 229
	Fonds dédiés	2 468 008	1 707 843
	Total II	<b>5 535 352</b>	<b>5 900 073</b>
Provisions	Provisions pour risques	247 000	220 000
	Provisions pour charges	10 412 847	10 852 263
	Total III	<b>10 659 847</b>	<b>11 072 263</b>
Dettes	Emprunts obligataires et assimilés		
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit <sup>(1)</sup>	23 864 564	25 301 953
	Emprunts et dettes financières diverses <sup>(2)</sup>	2 549 481	2 411 769
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	903 052	812 801
	Dettes des legs ou donations	312 376	380 435
	Dettes fiscales et sociales	1 014 405	1 030 383
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	482 045	371 458
	Autres dettes	3 077 413	3 708 891
	Instruments de trésorerie		
	Produits constatés d'avance	98 231	133 097
Total IV	<b>32 301 571</b>	<b>34 150 790</b>	
Écart de conversion Passif V			
TOTAL DU PASSIF (I+I bis+II+III+IV+V)	<b>111 248 911</b>	<b>115 232 723</b>	
Renvois	(1) Dont concours bancaires courants et soldes créditeurs de banques	2 425 644	2 056 473
	(2) Dont emprunts participatifs		

## Compte de résultat

		Du 01/01/2024 Au 31/12/2024 12 mois	Du 01/01/2023 Au 31/12/2023 12 mois
Produits d'exploitation	Cotisations	39 020	39 820
	Ventes de biens et services		
	Ventes de biens	1 378 982	1 270 931
	<i>dont ventes de dons en nature</i>		7 159
	Ventes de prestations de service	3 766 889	4 061 294
	<i>dont parrainages</i>		
	Produits de tiers financeurs		
	Concours publics et subventions d'exploitation	59 063	47 559
	Versements des fondateurs ou consommations de la dotation consommable		
	Ressources liées à la générosité du public		
	Dons manuels	11 197 605	11 266 783
	Mécénats		
	Legs, donations et assurances-vie	4 073 095	5 857 419
	Contributions financières	388 951	482 972
	Reprises sur amortissements, dépréciations, provisions et transferts de charges	2 456 898	2 151 016
Utilisations des fonds dédiés	504 380	349 207	
Autres produits	4 172 564	4 124 294	
	<b>TOTAL DES PRODUITS D'EXPLOITATION I</b>	<b>28 037 452</b>	<b>29 651 299</b>
Charges d'exploitation	Achats de marchandises	910 297	1 074 402
	Variation de stocks	31 934	-40 260
	Autres achats et charges externes (1)	12 104 407	12 621 224
	Aides financières	4 474 913	5 071 082
	Impôts, taxes et versements assimilés	1 183 479	1 124 611
	Salaires et traitements	6 680 617	6 763 461
	Charges sociales	2 222 683	2 180 328
	Dotations aux amortissements et aux dépréciations	5 508 138	5 274 645
	Dotations aux provisions	103 825	109 776
	Reports en fonds dédiés	1 264 545	549 869
	Autres charges	149 647	105 443
	<b>TOTAL DES CHARGES D'EXPLOITATION II</b>	<b>34 634 491</b>	<b>34 834 585</b>
	<b>1. Résultat d'exploitation (I-II)</b>	<b>-6 597 039</b>	<b>-5 183 285</b>

## Compte de résultat

		Du 01/01/2024 Au 31/12/2024 12 mois	Du 01/01/2023 Au 31/12/2023 12 mois
Produits financiers	De participations		
	D'autres valeurs mobilières et créances d'actif immobilisé		
	Autres intérêts et produits assimilés	388 183	271 652
	Reprises sur provisions, dépréciations et transferts de charges	249 776	597 324
	Différences positives de change		
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement	4 292 949	792 898
TOTAL DES PRODUITS FINANCIERS III		<b>4 930 910</b>	<b>1 661 876</b>
Charges financières	Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions	61 437	317 355
	Intérêts et charges assimilées	172 902	182 661
	Différences négatives de change		
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement		
TOTAL DES CHARGES FINANCIERES IV		<b>234 340</b>	<b>500 017</b>
2. Résultat financier (III-IV)		<b>4 696 570</b>	<b>1 161 859</b>
3. Résultat courant avant impôt (I-II+III-IV)		<b>-1 900 468</b>	<b>-4 021 426</b>
Produits exceptionnels	Sur opérations de gestion	50 617	16 000
	Sur opérations en capital	361 074	4 664 630
	Reprises sur provisions, dépréciations et transferts de charges	376 800	163 967
	TOTAL DES PRODUITS EXCEPTIONNELS V		<b>788 492</b>
Charges exceptionnelles	Sur opérations de gestion	2 048	53 574
	Sur opérations en capital	84 597	24 778
	Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions		151 706
TOTAL DES CHARGES EXCEPTIONNELLES VI		<b>86 645</b>	<b>230 059</b>
4. Résultat exceptionnel (V-VI)		<b>701 846</b>	<b>4 614 537</b>
Participation des salariés aux résultats VII			
Impôts sur les bénéfices VIII		114 392	99 421
Total des produits (I + III + V)		<b>33 756 854</b>	<b>36 157 773</b>
Total des charges (II + IV + VI + VII + VIII)		<b>35 069 869</b>	<b>35 664 083</b>
EXCÉDENT OU DÉFICIT		<b>-1 313 014</b>	<b>493 689</b>
Évaluation des contributions volontaires en nature			
Contributions volontaires en nature			
Dons en nature			
Prestations en nature		152 906	149 570
Bénévolat			
Total		<b>152 906</b>	<b>149 570</b>
Charges des contributions volontaires en nature			
Secours en nature			
Mises à disposition gratuite de biens		152 906	149 570
Prestations en nature			
Personnel bénévole			
Total		<b>152 906</b>	<b>149 570</b>

# Annexe

Période du 01/01/2024 au 31/12/2024



ASS DIOCESAINE DE LILLE

# Annexe aux comptes annuels

Date de clôture : 31/12/2024



## Table des matières

<b>1</b>	<b>Principes et méthodes comptables</b>	<b>3</b>
<b>2</b>	<b>Informations relatives aux postes du bilan et du compte de résultat</b>	<b>8</b>
2.1	Actif immobilisé	8
2.1.1	État de l'actif immobilisé (brut)	9
2.1.2	Amortissements de l'actif immobilisé	11
2.1.3	Dépréciations de l'actif immobilisé	12
2.1.4	Informations relatives aux filiales et participations	12
2.2	Actif circulant	14
2.2.1	Actif circulant / dépréciations	14
2.2.2	Charges constatées d'avance et écarts de conversion d'actif	15
2.3	Dépréciation de l'actif	15
2.4	Fonds propres	16
2.4.1	Fonds propres (hors report à nouveau et résultat de l'exercice)	17
2.4.2	Autres fonds propres	18
2.5	Provisions, fonds dédiés, autres passifs	19
2.5.1	Provisions	19
2.5.2	Passifs non comptabilisés	21
2.5.3	Fonds dédiés	21
2.6	État des échéances des créances et des dettes à la clôture de l'exercice	22
2.6.1	Compte de résultat – Ventilation des produits d'exploitation	25
i.	Contributions volontaires en nature	25
2.6.2	Legs, donation et assurance-vie	25
2.6.3	Précisions sur la nature, le montant et le traitement de certaines charges et produits	27
i.	Charges et produits exceptionnels	27
5.1	Informations relatives à l'effectif	28
<b>6</b>	<b>Autres informations relatives aux opérations et engagements hors bilan</b>	<b>29</b>
6.1	Engagements financiers donnés et reçus	29
<b>7</b>	<b>Etat des avantages et ressources provenant de l'étranger</b>	<b>31</b>



# 1 Principes et méthodes comptables

## ❖ Règles et méthodes comptables

Désignation de l'association : DIOCESAINE DE LILLE

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice clos le 31/12/2024, dont le total est de 111 248 911 EURO et au compte de résultat de l'exercice, présenté sous forme de liste, dégagant un déficit de 1 313 014 EURO. L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/01/2024 au 31/12/2024.

Les notes ou tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

Ces comptes annuels ont été arrêtés le 31/12/2024 par les dirigeants de l'association.

### Activité

---

L'Association Diocésaine de Lille a pour but de subvenir aux frais et à l'entretien du culte catholique sous l'autorité de l'évêque en communion avec le Saint-Siège et conformément à la constitution de l'Eglise catholique. Son fonctionnement est en conformité avec les lois canoniques.

L'Association se propose en particulier les objets suivants :

L'acquisition, la location ou l'administration des édifices qu'elle juge opportun d'avoir à sa disposition ;

L'acquisition, la location et l'administration des immeubles destinés au logement de l'Evêque, des bureaux de l'Evêque, des curés et des vicaires, ainsi que des prêtres âgés ou infirmes ; pourvoir au traitement d'activité et, éventuellement, de retraite des ecclésiastiques occupés au ministère par nomination de l'autorité compétente, ainsi qu'aux honoraires dus aux prédicateurs et aux salaires des employés d'Eglise.

Les ressources de l'association sont :

- 1) les cotisations de ses membres,
- 2) les produits des tronc ainsi que des quêtes et collectes autorisées par l'Evêque pour les besoins de l'association,
- 3) les revenus des fondations pour cérémonies et services religieux,
- 4) dans les églises dont l'association a la propriété, l'administration ou la jouissance, les rétributions ou offrandes, notamment à l'occasion des cérémonies et services religieux,
- 5) le revenu de ses biens meubles et immeubles,
- 6) les produits des dons et legs et généralement toutes les ressources qui ne sont pas interdites par la loi.

Enfin, la plupart des lieux de Culte font l'objet d'une affectation perpétuelle à l'Evêque pour l'exercice du culte. L'Association Diocésaine reste néanmoins propriétaire de quelques lieux de Culte dont elle assume l'entretien.

### Règles générales

---

Les comptes annuels de l'exercice au 31/12/2024 ont été établis et présentés conformément aux dispositions du règlement ANC N°2018-06 du 5 décembre 2018 relatif aux modalités d'établissement des comptes annuels des associations et fonds de dotations et dans le respect des recommandations comptables de la Conférence des Evêques de France.



Les conventions comptables ont été appliquées avec sincérité dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices.

Et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

## **Présentation des comptes**

---

Les documents dénommés états financiers comprennent :

Le bilan

Le compte de résultat

L'annexe

Ces documents forment un tout et sont certifiés en tant que tel.

## **Trésorerie**

---

Les soldes créditeurs et débiteurs des comptes bancaires faisant l'objet de convention de fusion auprès des établissements bancaires ont été compensés.

### **Fonds dédiés**

---

Ressources affectées à un investissement : l'OEC et la CNCC considèrent que dès que l'investissement est fait, le projet est réalisé et les fonds dédiés doivent être entièrement repris. (Association, guide CNCC et CSOEC, 9-2011, p 202).

Au 31.12.2024, on compte 20 fonds dédiés non movimentés depuis plus de 2 ans pour un total de 70.5 K€ dont 4 sur le siège (23.6K€) et 16 sur les paroisses (46.9K€).

La liste des fonds dédiés non movimentés est la suivante :

- Moquette Eglise de Méteren : 2 890 Paroisse St Benoit des Monts
- Aménagement crèche : 385 € ND de l'Espérance
- Installation d'une sonorisation dans l'Eglise Wez Macquart : 4 000 € ND de l'Espérance
- Réparation orgue de la paroisse : 143 € Notre Dame de la Lys
- Travaux d'agrandissement d'une salle paroissial à Gesquière : 10 000 € Coudekerque
- Installation d'une soubasse à l'orgue de St Séphirin à Rosendael : 351 € St FIACRE
- Travaux pour l'Eglise St Martin : 2 840 € St Gilles en Dunkerque
- Orgue : 3 952 € Saint Gilles en Dunkerque
- Rénovation de l'orgue : 965 € Rives de l'AA
- Sono Eglises : 470 € Rives de l'AA
- Aménagement Eglise : 288 € St Jean en Weppes
- Renouvellement des chaises St Pierre St Paul : 274 € Lille Saint Augustin
- Achat d'un orgue de cœur : 823 € Lesquin



- Réparation Chauffage de l'Eglise St Jean Bosco : 3 119 € Mons
- Rénovation de l'Eglise Sainte Camille : 16 243 € Saint André Saint Camille
- Tryptique Sacré Cœur : 235 € Frédéric Ozanam
- Don pour voyage Dabire : 500 € Roubaix Trinité
- Restauration Notre Dame des Anges : 300 € Tourcoing St Pierre
- Exposition CARO/collection DELAINE : 464 € Siège
- Sauvetage toiles peintes et chemin de croix Eglise St Gérard Wattrelos : 2 090 € Siège
- Création d'un lieu de cule Port Ouest Dunkerque : 326 € Siège
- Travaux oratoire Eglise St Martin Dunkerque : 8675 € Siège
- Béatification Philibert Vrau : 12 114 € Siège

Seules sont exprimées les informations significatives. Sauf mention, les montants sont exprimés en EURO.

Ces fonds dédiés n'ont pas été utilisés car il existe un délai de mis en œuvre des projets ou un délai pour engager les dépenses.

### **Immobilisations corporelles et incorporelles**

Les immobilisations corporelles et incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition pour les actifs acquis à titre onéreux, à leur coût de production pour les actifs produits par l'entreprise, à leur valeur vénale pour les actifs acquis à titre gratuit et par voie d'échange.

### **Amortissements**

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire en fonction de la durée de vie prévue.

- Constructions : 30 à 50 ans
- Agencements des constructions : 10 à 20 ans
- Installations techniques : 4 à 10 ans
- Matériel et outillage industriels : 4 à 10 ans
- Matériel de transport : 3 à 4 ans
- Matériel de bureau : 3 à 10 ans
- Matériel informatique : 3 à 10 ans
- Mobilier : 1 à 10 ans.

La durée d'amortissement retenue par simplification est la durée d'usage pour les biens non décomposables à l'origine.

L'association a apprécié à la date de clôture, en considérant les informations internes et externes à sa disposition, l'existence d'indices montrant que les actifs ont pu perdre notablement de la valeur.

### **Titres de participations et autres titres immobilisés**

Les titres de participation sont évalués à leur coût d'acquisition y compris les frais accessoires.

Un amortissement dérogatoire est alors constaté afin de tenir compte de l'amortissement de ces frais accessoires.

La valeur d'inventaire des titres correspond à la valeur d'utilité pour l'entreprise. Elle est déterminée en fonction de l'actif net de la filiale, de sa rentabilité et de ses perspectives.



Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure au coût d'acquisition, une dépréciation est constituée du montant de la différence.

### **Créances**

---

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une provision pour dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

### **Provisions**

---

Toute obligation actuelle résultant d'un événement passé de l'entreprise à l'égard d'un tiers, susceptible d'être estimée avec une fiabilité suffisante, et couvrant des risques identifiés, fait l'objet d'une comptabilisation au titre de provision.

### **Produits et charges exceptionnels**

---

Les produits et les charges exceptionnels tiennent compte des éléments qui ne sont pas liés à l'activité normale de l'association.

### **Engagement de retraite**

---

La convention collective de l'association prévoit des indemnités de fin de carrière. Il n'a pas été signé un accord particulier.

## **❖ Faits caractéristiques**

### **Faits essentiels de l'exercice ayant une incidence comptable**

---

Aucun évènement significatif n'est à signaler sur l'exercice

### **Autres éléments significatifs**

---

#### **PERIMETRE**

Les comptes annuels de l'Association diocésaine de Lille au 31.12.2024 comprennent les entités suivantes :

- Le siège
- 9 établissements secondaires
- 106 paroisses
- 12 doyennés
- 37 mouvements et services subventionnés
- 86 mouvements non subventionnés

Aucun mouvement n'a été créé en 2024 (contre 5 en 2023) et 5 mouvements ont été clôturés (contre 4 à 2023).

Il n'est pas à noter d'autre modification notable du périmètre sur 2024. Ces modifications sont sans impact sur la situation nette.

Les comptes de l'Association diocésaine reprennent le détail du patrimoine et des flux par nature de chaque entité sauf pour certains mouvements non subventionnés pour lesquels la comptabilité n'a pas été obtenue. Toutes les entités ont été incluses dans le périmètre si leur compte bancaire est ouvert au nom de l'Association et si elles sont placées sous sa responsabilité.



Comme pour l'exercice précédent, le périmètre de 2024 ne diffère pas de l'année 2023 dans la mesure où il a été possible d'obtenir l'intégralité des mouvements et services en 2024 comme en 2023.

Les comptes des associations qui ont une personnalité morale propre ne sont pas repris dans les comptes présentés ci-dessus même si elles sont subventionnées en totalité par l'Association Diocésaine de Lille.



## 2 Informations relatives aux postes du bilan et du compte de résultat

### 2.1 Actif immobilisé

À leur date d'entrée dans le patrimoine de l'entité, la valeur des actifs est déterminée dans les conditions suivantes :

- Les actifs acquis à titre onéreux sont comptabilisés à leur coût d'acquisition ;
- Les actifs produits par l'entité sont comptabilisés à leur coût de production ;
- Les actifs acquis à titre gratuit sont comptabilisés à leur valeur vénale ;
- Les actifs acquis par voie d'échange sont comptabilisés à leur valeur vénale.

Les subventions obtenues le cas échéant pour l'acquisition ou la production d'un bien (actif non financier) sont sans incidence sur le calcul du coût des biens financés



## 2.1.1 État de l'actif immobilisé (brut)

Immobilisations		Valeur brut début (A)	Augmentations (B)	Diminutions (C)		Valeur brute fin (D)
				Sorties	Virements	
Imm. incorporelles	Frais d'établissement Total I	-	-	-	-	-
	Autres immobilisations incorporelles Total II	1 724 667	16 466	8 237	-	1 732 897
Immobilisations corporelles	Terrains	720 533	18 300	1 753	-	737 080
	Constructions	105 388 179	5 450 020	17 250	-	110 820 949
	Install. Tech., mat., outillage	5 618 757	308 423	4 180	-	5 923 000
	Install. générales, ag. Am. divers	1 262 391	-	-	-	1 262 391
	Matériel de transport	165 910	90 300	30 900	-	225 310
	Mat bur., informatique, mobilier	4 311 467	81 431	-	-	4 392 898
	Immo. Corp. En cours	3 945 291	3 289 688	3 039 475	-	4 195 504
	Avances et acomptes	-	-	-	-	-
	<b>Total III</b>	<b>121 412 528</b>	<b>9 238 162</b>	<b>3 093 558</b>	<b>-</b>	<b>127 557 132</b>
Immobilisations financières	Participations	4 356 260	-	199 353	-	4 156 907
	Créances rattachées à des part.	-	-	-	-	-
	Autres titres immobilisés	2 961 486	-	-	-	2 961 486
	Prêts et autres immo. financières	249 438	47 476	46 097	-	250 818
	<b>Total IV</b>	<b>7 567 184</b>	<b>47 476</b>	<b>245 449</b>	<b>-</b>	<b>7 369 211</b>
	<b>Total général</b>	<b>130 704 379</b>	<b>9 302 105</b>	<b>3 347 244</b>	<b>-</b>	<b>136 659 240</b>

Autres postes d'immobilisations incorporelles : 1 732 897 €

Dont donations temporaires d'usufruit : 231 466€

Les biens reçus par legs n'apparaissent pas dans le tableau ci-dessus.

Biens reçus par legs et donations destinés à être cédés : 1 912 878 €



## **Immobilisations corporelles**

---

La valeur des éléments corporel de l'actif immobilisé correspond à la valeur d'entrée des biens dans le patrimoine compte tenu des frais nécessaires à la mise en état d'utilisation de ces biens, mais à l'exclusion des frais engagés pour leur acquisition.

Décomposition des terrains et immeubles au 31/12/2024 :

- Les terrains et immeubles canoniquement diocésains figurent pour une valeur brute de 14 599 225 €
- Les terrains et immeubles canoniquement paroissiaux figurent pour une valeur brute de 14 254 089 €

Il n'a pas été possible d'appliquer le règlement sur les actifs au regard de la décomposition des éléments corporels.

## **Immobilisations financières**

---

### **Titres immobilisés**

Les titres immobilisés au 31.12.2024 dont le montant total est de 3 765 697 € correspondent à :

- 1 428 titres (67.14%) de la SCI des Stations pour 2 176 972 € ;
- 1 289 titres de la SCI Place Jeanne D'arc pour 87 734 € ;
- 30 000 titres de la SCI Maison d'Eglise pour 1 500 001 € ;
- 1 000 parts sociales du Crédit Mutuel pour 1 000 € ;
- 99 parts sociales de la SCI Saint Luc pour 990 € ;
- 1 part sociale de la société coopérative d'intérêt collectif Enercoop pour 100 €.

Les titres immobilisés n'ont pas fait l'objet de provision pour dépréciation à la clôture de l'exercice mis à part ceux de la SCI Maison de l'Eglise dont la dépréciation s'élève à 857 589 €, soit une dotation de 60.9K€ sur l'exercice 2024. (Aucun bénéfice ne sera réalisé sur cette SCI, la participation du diocèse sera perdue au terme de l'amortissement du bien). La dépréciation a été calculée uniquement sur les 15 000 titres déjà présents au 31/12/2017 dans la mesure où les autres titres ont été comptabilisés à 1€ et qu'au regard des actes conclus à ce jour, la valeur espérée de la SCI à l'issue du bail à construction est nulle.

Le cas échéant, les titres seraient dépréciés par voie de provision pour tenir compte de leur valeur actuelle à la clôture de l'exercice.

L'Association Diocésaine lors de la souscription de 1 250 parts SIPAREX s'est engagée à verser 1 032K€ dont 1014 K€ sont versés au 31/12/2024. Le montant restant à verser de 18 K€ est comptabilisé en compte 269 " Versements restant à effectuer sur les titres de participation non libérés ".

### **Créances immobilisées**

Les prêts, dépôts et autres créances ont été évalués à leur valeur nominale. Les créances immobilisées ont le cas échéant été dépréciées par voie de provision pour tenir compte de leur valeur actuelle à la clôture de l'exercice.



## 2.1.2 Amortissements de l'actif immobilisé

Immobilisations	Amortissements début (A)	Augmentations (B)	Diminutions (C)	Amortissements fin (D)	
<b>Amortissements incorporelles</b>	Frais d'établissement Total I	-	-	-	
	Autres immobilisations incorporelles Total II	435 756	32 245	8 237	459 764
<b>Amortissements corporelles</b>	Terrains	-	-	-	
	Constructions	53 493 115	4 961 795	16 106	58 438 805
	Install. Tech., mat., outillage	3 678 120	365 133	4 181	4 039 072
	Install. générales, ag. Am. divers	1 202 400	25 563	-	1 227 963
	Matériel de transport	116 366	21 234	18 031	119 569
	Mat bur., informatique, mobilier	2 905 923	162 778	-	3 068 701
	Immo. Grevées de droits	-	-	-	-
<b>Total III</b>	<b>61 395 924</b>	<b>5 536 504</b>	<b>38 318</b>	<b>66 894 110</b>	
<b>Total général</b>	<b>61 831 679</b>	<b>5 568 750</b>	<b>46 555</b>	<b>67 353 874</b>	

Autres postes d'immobilisations incorporelles : 459 764 €

Dont donations temporaires d'usufruit : 216 444 €



### 2.1.3 Dépréciations de l'actif immobilisé

Montant début	Montant début	Augmentations	Diminutions	Montant fin
Immobilisations incorporelles	-	-	-	-
Immobilisations corporelles	-	-	-	-
Immobilisations financières	1 037 512	60 889	3 038	1 095 363
<b>TOTAL</b>	<b>1 037 512</b>	<b>60 889</b>	<b>3 038</b>	<b>1 095 363</b>

### 2.1.4 Informations relatives aux filiales et participations

#### A. Renseignements détaillés concernant les filiales et participations

Filiales (+ de 50 % capital détenu)	Capital	Quote-part %	Valeurs comptables des titres détenus		CA Hors taxes	Prêts/avances non remboursés
	Rés. et report avant affect.	Dividendes	Brute	Nette	Résultats	Cautions
SCI 73 RUE DES STATIONS	3 414 858 €	63.75%	2 176 972 €		498 943 €	
	7 020 067 €		2 176 972 €		298 134 €	
	Observation :					
SCI PLACE JEANNE D'ARC	146 351 €	59.95%	87 734 €		335 939 €	
	1 517 531 €		87 734 €		48 283€	
	Observation :					
SCI SAINT LUC	1 000 €	99%	990 €		54 489 €	
	-381 186 €			990 €	- 64 173€	
	Observation :					



Participations (10 à 50% capital détenu)	Capital	Quote-part %	Valeurs comptables des titres détenus		CA Hors taxes	Prêts/avances non remboursés
	Rés. et report avant affect.	Dividendes	Brute	Nette	Résultats	Cautions
SCI MAISON DE L'EGLISE	3 700 000 €	40.54%	1 500 001 €			
	1 594 598 €		1 500 001 €		-150 196 €	
Observation :						



## 2.2 Actif circulant

### 2.2.1 Actif circulant / dépréciations

Rubriques	Situations et mouvements			
	(A) Dépréciations au début de l'exercice	(B) Augmentations : dotations de l'exercice	(C) Diminutions : reprises de l'exercice	(D) Dépréciations à la fin de l'exercice
Stocks	3 612	-	582	3 031
Usagers	41 798	-	-	41 798
Autres	304 810	548	264 537	40 821
<b>TOTAL</b>	<b>350 220</b>	<b>548</b>	<b>265 118</b>	<b>85 650</b>



## 2.2.2 Charges constatées d'avance et écarts de conversion d'actif

### 2.2.2.1 Charges constatées d'avance

Nature	Montants		
	Exploitation	Financier	Exceptionnel
Charges constatées d'avance	161 312		

### 2.2.2.2 Produits à recevoir

	Montant
Etat – Produits à recevoir	184 203
Divers Produits à recevoir	347 456
Produits à recevoir SolidFoy Nazar	8 192
Produit à recevoir Valdocco	62 500
CAVIMAC à recevoir	5 851
Produits à recevoir autres	300 674
<b>Total</b>	<b>908 876</b>

## 2.3 Dépréciation de l'actif

Rubriques	Situations et mouvements			
	Dépréciations au début de l'exercice	Augmentations : dotations de l'exercice	Diminutions : reprises de l'exercice	Dépréciations à la fin de l'exercice
Immobilisations corporelles				
Immobilisations incorporelles				
Immobilisations financières	1 034 893	60 889	3 038	1 092 744
Stocks	3612		581	3 031
Usagers	41 798			41 798
Autres	304 810	548	264 537	40 821
<b>TOTAL</b>	<b>1 385 113</b>	<b>61 437</b>	<b>268 156</b>	<b>1 178 394</b>

### Valeurs mobilières de placement

Les valeurs mobilières de placement ont été évaluées à leur coût d'acquisition à l'exclusion des frais engagés pour leur acquisition.

En cas de cession portant sur un ensemble de titres de même nature conférant les mêmes droits, la valeur des titres a été estimée selon la méthode FIFO (premier entré, premier sorti).



Informations sur le mode et la méthode d'évaluation :

Les valeurs mobilières de placement ont été dépréciées par voie de provision pour tenir compte :

- Pour les titres cotés, du cours du derniers mois de l'exercice
- Pour les titres non-cotés, de leur valeur probable de négociation à la clôture de l'exercice

Au 31 décembre 2024, la répartition des plus ou moins-values latentes pour le siège est la suivante :

- Plus-values latentes : 15 819 986 €

Il n'y a pas de plus ou moins-values latentes dans doyennés.

## 2.4 Fonds propres

La présentation des fonds propres dans le bilan est normée dans le règlement ANC n°2014-03 du 5 juin 2014 relatif au plan comptable général et appliquant les dispositions particulières du règlement ANC n° 2018-06 du 5 décembre 2018 relatif aux comptes annuels des personnes morales de droit privé à but non lucratif.

Le résultat comptable ne pouvant être attribué aux adhérents, qui n'ont aucun droit individuel celui-ci, le résultat positif est appelé « excédent » et le résultat négatif « déficit ». L'instance statutairement compétente se prononce sur l'affectation de l'excédent ou déficit.

Aucune distinction n'est faite entre le résultat définitivement acquis ou celui sous contrôle des tiers financeurs, soit pouvant être repris par un tiers financeur.

Une seule ligne est consacrée au résultat global de l'exercice sous la rubrique des fonds propres.

La contrepartie de la comptabilisation des biens, des dettes et des provisions provenant de legs ou de donation est :

- En fonds propres sans droit de reprise lorsqu'il existe une stipulation du testateur ou du donateur de renforcer les fonds propres de l'entité
- En produits dans le cas contraire.



## 2.4.1 Fonds propres (hors report à nouveau et résultat de l'exercice)

L'apport sans droit de reprise implique la mise à disposition définitive d'un bien. Pour être inscrit en fonds propres, cet apport doit correspondre à un bien durable utilisé pour les besoins de l'association. Dans le cas contraire, il est inscrit en résultat.

Variation des fonds propres	A l'ouverture de l'exercice	Affectation du résultat		Augmentation		Diminution ou consommation		A la clôture de l'exercice
	Montant	Montant	Dont générosité du public	Montant	Dont générosité du public	Montant	Dont générosité du public	Montant
Fonds propres sans droit de reprise	6 383 807	-	-	-	-	-	-	6 383 807
Fonds propres avec droit de reprise	2 230 000	-	-	-	-	-	-	2 230 000
Ecart de réévaluation	-			-		-		-
Réserves	44 220 962	-	-	-		-		44 220 962
Report à nouveau	10 379 474	493 690	-	-		-		10 873 163
Excédent ou déficit de l'exercice	493 690	1 806 704	-	-	-	-	-	-1 313 014
Dotations consommables	-	-	-	-	-	-	-	-
Subventions d'investissement	401 664			-44 441		-		357 223
Provisions réglementées	-			-		-		-
<b>TOTAL</b>	<b>64 109 596</b>	<b>1 313 014</b>	<b>-</b>	<b>-44 441</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>62 752 140</b>



## 2.4.2 Autres fonds propres

Libellé	Solde au début de l'exercice	Augmentation	Diminution	Solde à la fin de l'exercice
Fonds propres avec droit de reprise				
Apports	2 230 000			2 230 000
Legs et donations avec contrepartie d'actifs immobilisés (avec charges)				
Résultats sous contrôle de tiers financeurs				
Écarts de réévaluation				
Subventions d'investissements sur biens non renouvelables (par l'organisme)				
Provisions réglementées				
Droit des propriétaires (commodat)				

L'apport avec droit de reprise implique la mise à disposition provisoire d'un bien au profit de l'organisme. La convention fixe les conditions et modalités de reprise du bien (bien repris en l'état, bien repris en valeur à neuf...). Cet apport est enregistré en fonds propres.

Sauf précision particulière dans le contrat, les apports avec droits de reprise sont repris par les apporteurs dans l'état où ils se trouveront à la fin du contrat d'apport ou à la dissolution de l'association.

En fonction des modalités de reprise, l'organisme enregistre les charges et provisions lui permettant de remplir ses obligations par rapport à l'apporteur.

Si les biens activés sont non renouvelables par l'entité qu'ils s'agissent de biens apportés sans droit de reprise ou de subventions d'investissement portant sur de tels biens (compte 13), le compte 1039 est débité par le crédit du compte 7573 d'autres produits de gestion courante pour un montant égal à celui des amortissements ou au rythme de l'amortissement (subventions).



## 2.5 Provisions, fonds dédiés, autres passifs

### 2.5.1 Provisions

Nature des réserves et provisions	Montant début (A)	Augmentations (B)	Diminutions (C)	Montant fin (D)
Provisions réglementées				
Provisions pour risques	220 000	98 000	71 000	247 000
Provisions pour charges	10 852 264		439 416	10 412 847
<b>TOTAL</b>	<b>11 072 264</b>	<b>98 000</b>	<b>510 416</b>	<b>10 659 847</b>

#### 2.5.1.1 Provisions pour engagements de retraite et avantages assimilés

Aucun engagement n'a été valorisé en matière de pensions, compléments de retraite et indemnités assimilées.

Part des engagements qui ont fait l'objet de provisions : 10 044 674 EURO.

L'association n'a signé aucun accord particulier en matière d'engagements de retraite. Ces derniers se limitent donc à l'indemnité conventionnelle de départ à la retraite.

Au 31 décembre 2024, cette provision s'élève à 324 963 €.

Hypothèse de calcul retenues :

Le calcul de la provision pour engagement de retraite est évalué y compris par charges sociales (taux de 55% pour les cadres et taux de 40% pour les employés).

Le montant de l'engagement est calculé conformément au statut du personnel de l'Association Diocésaine de Lille.

Les hypothèses retenues sont les suivantes :

- Départ à la retraite à l'âge de 65 ans
- Taux de progression des salaires : 1%
- Taux d'actualisation : 3.38%
- Table de vie : Source INSEE 2013/2015 mixte

La méthode employée est celles des « unités de crédit projetées avec salaire fin de carrière ». Le calcul est fait salariés par salarié.

L'association diocésaine s'est engagée à subvenir aux besoins matériels des prêtres du jour de leur ordination jusqu'à leur décès. L'âge moyen de cessation d'activité d'un prêtre, matérialisée par le non-renouvellement de sa lettre de mission est de 75 ans. Sur la base du coût moyen d'un prêtre retiré, une provision a été constituée pour faire face à la charge future du diocèse. Cette charge est calculée en fonction de l'espérance de vie de chaque prêtre et de son nombre d'années d'activité.



Le coût par prêtre retenu correspond à la moyenne des coûts des trois derniers exercices afin de lisser les variations exceptionnelles sur certains postes de charges. La dotation ou la reprise de cette provision pour charge est comptabilisée en exceptionnel.

La table de vie a été actualisée avec la table Source INSEE 2012/2014 pour les hommes. Le coût moyen d'un prêtre retiré a été évalué au 31/12/2024 à 11 982€ par an. Au 31/12/2024, cette provision s'élève à 9 719 771€.



## 2.5.2 Passifs non comptabilisés

### 2.5.3 Fonds dédiés

Les fonds dédiés sont les rubriques du passif qui enregistrent, à la clôture de l'exercice, la partie des ressources, affectées par des tiers financeurs à des projets définis, qui n'a pas pu encore être utilisée conformément à l'engagement pris à leur égard

Les sommes inscrites sous la rubrique « fonds dédiés » sont reprises en produits au compte de résultat au cours des exercices suivants, au rythme de réalisation des engagements, par le crédit du compte « report des ressources non utilisées des exercices antérieurs

Les principaux fonds dédiés au 31.12.2024 sont les suivants :

- Musée Diocésain des œuvres anciennes : 96 802€
- Formation des futurs prêtres : 601 090 €
- Prêtres âgés : 674 229 €
- Mission CDAS : 128 599 €
- Philibert Vrau : 12 114 €
- Association AREC : 35 298 €



### 2.5.3.1 Ressources liées à la générosité du public

	A l'ouverture de l'exercice (19)	Reports (689)	Utilisation (789)		A la clôture de l'exercice (19)	
			Montant global	Dont remboursements	Montant global	Dont fonds dédiés correspondant à des projets sans dépense au cours des deux derniers exercices"
Legs ou donations	4 176 891	450 457	1 594 887		3 032 461	
Fonds dédiés	1 707 843	1 264 546	504 381		2 468 008	
Donations temporaires d'usufruit	15 339	316			15 023	
<b>TOTAL</b>	<b>5 900 074</b>	<b>1 715 319</b>	<b>2 099 268</b>	<b>-</b>	<b>5 515 492</b>	<b>-</b>

## 2.6 État des échéances des créances et des dettes à la clôture de l'exercice

ÉTAT DES CRÉANCES		Montant brut	À 1 an au plus	À plus d'un an
DE L'ACTIF IMMOBILISÉ	Créances rattachées à des participations	-		
	Prêts	240 835		240 835
	Autres	-		
DE L'ACTIF CIRCULANT	Créances Clients et Comptes rattachés	520 345	520 345	
	Autres	1 292 768	1 292 768	
Charges constatées d'avance		161 312	161 312	
<b>TOTAL</b>		<b>10 620 639</b>		

Créances de l'actif circulant – Autres :

Dont créances reçues par legs et donations : 1 438 314 €



ÉTAT DES DETTES		Montant brut	A 1 an au plus	A + d'1 an et 5 ans au +	A + de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles		-			
Autres emprunts obligataires		-			
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	à 1 an maximum à l'origine	23 864 565	4 854 672		
	à plus d'1 an à l'origine	19 009 893	1 879 274	8 351 999	8 778 620
Emprunts et dettes financières divers		2 549 481			
Fournisseurs et comptes rattachés		903 052	903 052		
Dettes fiscales et sociales		1 014 406	1 014 406		
Dettes sur immobilisations et Comptes rattachés		482 046	482 046		
Autres dettes		3 077 413	3 077 413		
Produits constatés d'avance		98 232	98 232		
<b>TOTAL</b>		-			

Emprunts souscrits en cours d'exercice	
Emprunts remboursés en cours d'exercice	1 849 442
Montant des divers emprunts et dettes contractés auprès des associés personnes physiques à la clôture	



## Charges à payer

	<b>Montant</b>
Factures à payer	167 772
Intérêts cours sur emprunts	16 205
Personnel prov Congés Payés	271 036
Personnel Charges à payer CAVIMAC	84 929
Personnel Verst CPAM	15 733
Personnel RTT à payer	31 234
Charges soc/Prov CP	129 662
Organismes sociaux à payer	52 084
Charges soc/Prov RTT	14 518
Etat charges à payer	48 000
Divers charges à payer	614 942
CAVIMAC à payer	490
Charges à payer à autres entités	337 925
<b>Total</b>	<b>1 784 530</b>

## Produits constatés d'avance

<b>Nature</b>	<b>Montants</b>		
	<b>Exploitation</b>	<b>Financier</b>	<b>Exceptionnel</b>
Produits constatés d'avance	98 232		



## 2.6.1 Compte de résultat – Ventilation des produits d'exploitation

Les dépenses engagées avant que l'association ou la fondation ait obtenu la notification d'attribution de la subvention sont inscrites en charges sans que la subvention attendue puisse être inscrite en produits.

Les conventions d'attributions de subvention comprennent généralement des conditions suspensives ou résolutoires.

Une condition suspensive non levée ne permet pas d'enregistrer la subvention en produits.

Secteur d'activité	31/12/2024
Vente de marchandises (Vendeville, cierge, abonnements)	1 786 214 €
Cotisations Cathéchèse	189 797 €
Pélerinages diocésains	1 741 060 €
Restauration hébergement MDA Merville	651 077 €
Revenus Immobiliers	1 707 037 €
Deniers, quêtes et dons	11 421 030 €
Troncs et Cierges	776 107 €
Services religieux et recommandations	1 998 708 €
<b>Total</b>	<b>20 271 030 €</b>

### i. Contributions volontaires en nature

Selon les dispositions de l'article 211-2 du nouveau règlement 2018-06, les contributions volontaires en nature sont valorisées et comptabilisées si les 2 conditions suivantes sont remplies :

La nature et l'importance des contributions en nature sont des éléments essentiels dans la compréhension de l'activité de l'entité

L'entité est en mesure de recenser et valoriser les contributions volontaires en nature.

Au cas particulier, l'entité considère que les missions bénévoles réalisées en Eglise résultent du statut de baptisé qu'elles ne font que traduire en actes.

En conséquence, le recensement et la valorisation de ces missions bénévoles dans les comptes des Associations Diocésaines ne seraient pas compatibles avec ce statut.

Une information limitée aux diacres et laïcs en mission ecclésiale ouvrant dans des missions de support régulières pour la Curie est renseignée dans l'annexes des comptes annuels.

Les montants comptabilisés en classe 8 correspondent aux commodats. La méthode de valorisation qui a été retenue est la valeur locative de la taxe foncière multipliée par 2.

## 2.6.2 Legs, donation et assurance-vie



<b>PRODUITS</b>	<b>Montants</b>
Montant perçu au titre d'assurances-vie	1 335 086
Montant de la rubrique de produits "Legs ou donations" définie à l'article 213-9	1 680 476
Prix de vente des biens reçus par legs ou donations destinés à être cédés	668 424
Reprise des dépréciations d'actifs reçus par legs ou donations destinées à être cédés	-
Utilisation des fonds reportés liés aux legs ou donations	1 594 887
<b>TOTAL</b>	<b>5 278 874</b>

<b>CHARGES</b>	<b>Montants</b>
Valeur nette comptable des biens reçus par legs ou donations destinés à être cédés	755 322
Dotation aux dépréciations d'actifs reçus par legs ou donations destinés à être cédés	-
Report en fonds reportés liés aux legs ou donations	450 457
<b>TOTAL</b>	<b>1 205 779</b>

Les legs particuliers sont inscrits dès l'acceptation par le CA. La demande de délivrance est faite le lendemain de l'acceptation.



### 2.6.3 Précisions sur la nature, le montant et le traitement de certaines charges et produits

Honoraires des commissaires aux comptes

	CAC 1	CAC 2
Au titre de la mission de contrôle légal des comptes	36 000	
Au titre d'autres prestations		
<b>Honoraires totaux</b>	<b>36 000</b>	

#### i. Charges et produits exceptionnels

	Charges	Produits
Autres charges exceptionnelles sur opérations de gestion	2 048	
Valeur nette comptable des éléments d'actif cédés	15 765	
Charges exceptionnelles	68 832	
Subventions d'investissement virées au résultat		9 824
Produits de cession d'éléments d'actif		339 350
Autres produits		62 517
Provision pour risques et charges		
Transfert de charges et reprise de provisions		376 801
<b>Total</b>	<b>86 645</b>	<b>788 492</b>



## 5.1 Informations relatives à l'effectif

L'effectif moyen salarié y compris celui mis à disposition de l'entité se décompose ainsi, par catégorie.

	Personnel salarié
Cadres	25
Agents de maîtrise et Techniciens	
Employés	69
Ouvriers	
<b>TOTAL</b>	<b>94</b>

Les effectifs présentés ci-dessus sont calculés en équivalent temps plein et ne comprennent pas les effectifs des paroisses.

Le personnel salarié est le personnel de l'Association Diocésaine (Siège, Formation 74, Séminaire, Vendeville, Passerelle, Cathédrale, Pèlerinages Diocésains et Maison Diocésaine d'Accueil de Merville, Maison de l'Apostolat des laïcs, Pastorale de la communication, Officialité inclus).

L'association diocésaine subventionne le personnel de l'ALAP qui représente 89 ETP.

112 personnes travaillent pour les paroisses pour lesquelles la durée du temps de travail n'a pas pu être identifiée.

Répartition du personnel religieux au 31.01.2024 :

	-75 ans	+ 75 ans	Total
<b>Prêtres</b>	81	95	176
<b>Diacres</b>	83	25	108



## 6 Autres informations relatives aux opérations et engagements hors bilan

### 6.1 Engagements financiers donnés et reçus

Nature d'engagements	Donnés	Reçus
Travaux Cathédrale	1 866 000	
Réhabilitation et Extension rue Berthelot	330 000	
Nantissement	10 625 000	
Engagement Siparex	245 025	
Engagement Siparex II	419 950	
<b>Autres engagements donnés</b>	<b>13 485 975</b>	

Voir ci-dessous

- Différents contrats de commodat ont été passés avec des associations
- Nantissement de 625K€ au CIC de 65 parts Fonds Chrysole et Piat
- Nantissement de 1 001K€ à la Banque Postale de 1 112 parts de SCPI Atout Pierre Diversification
- Nantissement de 750K € à la Banque Postale sur le « compte Titres Nantis »
- Nantissement de 2 250K€ à la Banque Postale de 2 500 parts de SCPI Atout Pierre Diversification
- Nantissement de 6 000K€ au Crédit Agricole sur le compte de titres ordinaires.
- Suite à la souscription de 750 parts Siparex, l'Association Diocésaine s'est engagée à verser 533K€ dont 512K€ sont versés au 31/12/2022. Le montant restant à verser est de 20K€.
- Suite à la souscription de 500 parts Siparex II, l'Association Diocésaine s'est engagée à verser 500K€ dont 245K€ sont versés au 31/12/2022. Le montant restant à verser est de 255K€.
- Suite à l'octroi de subvention pour 373 K€ par la DRAC entre décembre 2017 et juillet 2019, l'Association Diocésaine s'est engagée à hauteur 1 866K€ de travaux pour la cathédrale.
- Suite à la signature du contrat d'Architecte avec l'Agence Larrondo architecte du 14/01/2017, l'Association Diocésaine s'est engagée à hauteur de 330K€ pour la rue Berthelot pour des travaux de réhabilitation et extension d'une maison.
- Suite à l'apport de la Congrégation des Filles de l'enfant Jésus du 5 septembre 2022, l'Association diocésaine s'est engagée à garantir un accompagnement



spirituel en nommant et en salariant un animateur de vie spirituelle pendant une durée de 20 ans

- Suite au legs BESEGHEER, l'Association Diocésaine de Lille s'est engagée à reverser 3 trentains aux missions des diocèses du Cameroun.
- Suite au legs LESAFFRE, l'Association Diocésaine de Lille s'est engagée à célébrer des messes pour 3 100 €
- Suite à l'apport de l'Association la Canteulesienne, l'Association diocésaine s'est engagée à ne pas vendre les immeubles.

### **Engagements reçus**

---

Suite à la réforme du plan comptable, les engagements liés aux legs et donations temporaires apparaissent désormais au niveau de l'actif.

### **Crédit-bail**

---

Compte tenu du caractère non significatif des redevances de crédit-bail comptabilisées et des informations à notre disposition, il n'est pas nécessaire de fournir un tableau des engagements de crédit-bail.



## 7 Etat des avantages et ressources provenant de l'étranger

Belgique	13 915€
Royaume-Uni	50€
Pologne	200€
Luxembourg	600€
Roumanie	120€
<b>Total</b>	<b>14 885€</b>